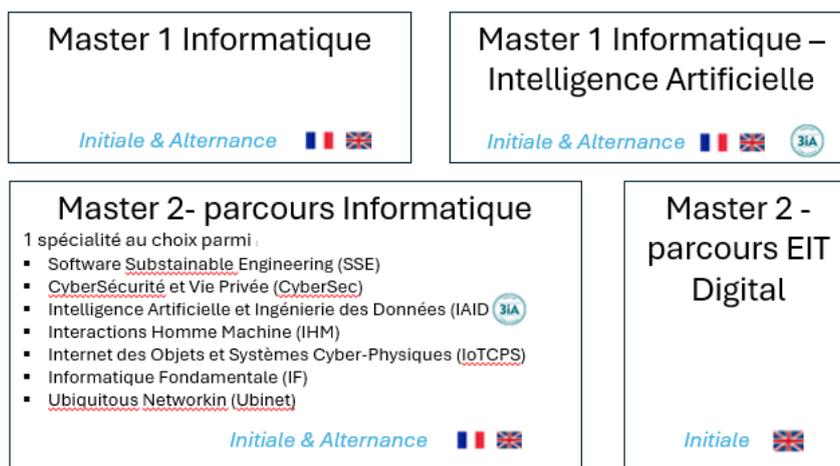


Master 2 Informatique - Accréditation 2024-2028

1. Architecture du Master Informatique 2024-2028



2. Modifications du parcours EIT Digital (M2)

a. Modifications maquette 2024-2028 du parcours EIT Digital

- 1) Dans la Majeure Fintech du semestre 3, l'ECUE obligatoire *Advanced tools in maths and stats* devient optionnelle et cette ECUE obligatoire est remplacée par *Machine learning pour l'actuariat*, portée par Polytech MAM 5.
- 2) L'éventail d'ECUEs au choix des UE Option 1 S3 EIT et Option 2 S3 EIT s'enrichit de :
 - *Deep learning for computer vision*, issue du Msc 2 DS/AI
 - *Federated Learning - Data privacy*, également issue du Msc 2 DS/AI
 - *Advanced Tools in Maths and Stats* (cf. point 1)
 - *Applications relationnelles pour le web*, portée par Polytech MAM 5
 - *Ethical aspects of Data*, issue du Msc 2 DS/AI
 - et enfin *Génie Logiciel*, portée par Polytech MAM 5

Les cours nécessairement en anglais et les compatibilités d'emploi du temps ont fortement contraint ces mutualisations.

Pour les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC), les contrôles et le nombre minimal d'évaluations reprennent ceux des formations d'origine, à savoir un Contrôle Continu Intégral (CCI) sans deuxième chance. De plus le seuil de compensation est de 7 sur 20 comme tous les parcours du Master Informatique.

Le semestre 4 reste inchangé.

Ultérieurement, une nouvelle option de l'EIT Digital est en gestation (rentrée 2026).



b. Evolution du volume d'enseignement du parcours EIT Digital

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des volumes d'enseignement en équivalent h TD. La formation est mutualisée en grande partie avec d'autres parcours (parcours informatique Master, SI5 Polytech, MAM 5 Polytech, Msc Data Science, Master Ingénierie Mathématique). Les heures non mutualisées, comme l'encadrement des étudiants sur projet sont financées par le projet européen EIT Digital.

	23-24	24-28
sem 3	176	177+6h/étudiant
sem 4	4h/étudiant	3h/étudiant

3. Modifications du parcours Informatique (M2)

a. Modifications de la spécialité *Architecture Logicielle (AL)*, qui devient *Subustainable Software Engineering (SSE)*

Des ajustements de la maquette du M2 Informatique – parcours informatique à appliquer à la rentrée 2024 sont nécessaires pour la spécialité *Architecture Logicielle (AL)*. Ces modifications résultent du départ en délégation du collègue en charge de la spécialité AL et d'autres collègues assurant plusieurs cours dans cette mineure (5 ECUE à remplacer).

AL a été renommée en SSE (*Subustainable Software Engineering*) afin de prendre en compte de contraintes environnementales dans les développements logiciels et les grandes infrastructures logicielles.

Cela donne lieu, dans la nouvelle maquette SSE, aux modifications suivantes :

- 2 cours sur le Green-IT avec de nouveaux intervenants (notamment industriels rompus au Green-IT),
- 2 cours sur les Architectures Logicielles et le déploiement des applications,
- 1 cours optionnel sur la Protection des applications, cours mutualisé avec la maquette Cyber- Sécurité.

Ces modifications ont été apportées sur la maquette Ingénieur et sont répercutées en cohérence sur la maquette de Master.

b. Modification de la spécialité Informatique Fondamentale (IF)

Le M2 Informatique, parcours informatique, spécialité IF a été remodelé dans deux objectifs principaux :

- suivre les dernières tendances dans le domaine et offrir aux étudiants une poursuite adaptée pour le parcours de M1 IA,
- s'uniformiser aux autres spécialités de manière à avoir une meilleure visibilité et lisibilité auprès des étudiants.

Il s'agit d'une restructuration majeure mais qui n'ajoute aucun coût supplémentaire par rapport à la maquette précédente car le nombre de cours offerts ne change pas mais c'est leur contenu et leur

intitulé ainsi que leur implémentation qui a changé.

c. Evolution du volume d'enseignement de SSE et IF

Le parcours SSE est mutualisé avec le SI5 de Polytech. La plupart des heures sont donc assurées par Polytech avec en leur sein des mutualisations entre spécialités.

Les heures restant à la charge de DS4H correspondent :

- à l'encadrement des projets et des stages des étudiants de Master
- aux UEs et ECUES de l'offre transversale DS4H (donc financées par ailleurs),
- à l'UE SHES du S4 des étudiants alternants de Master.

Dans les tableaux ci-dessous, les « heures étudiant encadrées » prennent en compte les heures passées par les étudiants sur leurs projets. Cela est en cohérence avec les heures pour le CFA ; les « heure équivalent TD » considèrent seulement les heures à financer mais il faut noter qu'y sont incluses les heures de l'offre transversale DS4H (donc financées par ailleurs).

Les comparaisons entre les volumes d'enseignement (en équivalent h TD) de la spécialité AL et de la nouvelle spécialité SSE sont résumées dans le tableau suivant :

Total en Heures étudiant encadrées			Total en Heures équivalent TD		
	Formation Initiale	Formation alternance		Formation Initiale	Formation alternance
23-24			23-24		
Sem 3	324	257	Sem 3	281+4h/étudiant	231
Sem 4	4	40	Sem 4	4h/étudiant	40
TOTAL	328	297	24-25		
24-25			Sem 3	291+4h/étudiant	252
Sem 3	331	344	Sem 4	4h/étudiant	40
Sem 4	4	40			
TOTAL	335	384			

L'évolution du volume d'enseignement (en équivalent h TD) de la spécialité IF est de même résumée dans le tableau suivant :

Total en Heures étudiant encadrées			Total en Heures équivalent TD		
	Formation Initiale	Formation alternance		Formation Initiale	Formation alternance
23-24			23-24		
Sem 3	313	324	Sem 3	258+4h/étudiant	221
Sem 4	4	40	Sem 4	4h/étudiant	40
TOTAL	317	364	24-25		
24-25			Sem 3	261+4h/étudiant	221
Sem 3	316	328	Sem 4	4h/étudiant	40
Sem 4	4	40			
TOTAL	320	368			